

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

Membres

du Bureau Communautaire

Titulaires : 27

Membres présents : 17

Membres représentés : 0

Votants : 17

Date de la convocation

6 juin 2023

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le DOUZE JUIN à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni au Pôle administratif de la CCALN à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de **Monsieur DOVERGNE Alain**

● **Etaients présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :**

Mesdames BERTOUX Julia, PREVOST Anne-Marie, DOUAY Sonia

Messieurs DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, DURAND Pierre, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel, LEROY Jean-Maurice, CHANTRELLE Brice

● **Etaients présents les Conseillers Communautaires :**

Messieurs LESCUREUX André, VERONT Fabrice, VAN OOTEGHEM J. Michel, CAPELLE Hubert, LEVASSEUR Roger, BEAUMONT Joël

● **Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :**

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, RIHET Anne, RAMON Marie-Gabrielle, PERONNET Fabienne,

Messieurs LAMOTTE Dominique, DUTILLEUX Olivier, TOURNIQUET Gautier, DELANAUD Stéphane, WABLE Vincent, MAROTTE Philippe

OBJET : CAJ Eté 2023 : Conventions de MAD des restaurants scolaires municipaux (Ailly sur Noye et Moreuil) et de certains espaces du Collège Jean Moulin.

Rapport de Madame Anne-Marie PREVOST, Vice-Présidente Petite Enfance Jeunesse

Dans le cadre du déroulement des Centres Animation Jeunesse organisés par la CCALN et notamment celui organisé pendant les vacances d'Été du 08 juillet au 5 août 2023 :

- A Moreuil : Collège Jean Moulin
- A Ailly sur Noye : Complexe Pierre NORMAND,

Pour rappel et compléments :

- le CAJ est ouvert aux jeunes de 11 à 17 ans.
- de 9H à 12H et de 14H à 17H.
- une restauration dans les cantines municipales d'Ailly sur Noye et Moreuil est prévue (sur inscription)
- un transport est organisé sur l'ensemble du territoire. Le circuit est adapté en fonction des lieux d'habitation des jeunes.
- Des mini-camps seront également proposés.

Pour la bonne organisation des CAJ,

Vu la délibération du Conseil communautaire 2023-26.01.01 Feuillet 653 du 23 janvier 2023, relative notamment à la délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau communautaire en matière de conventions de mise à disposition de locaux,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Communautaire :

- Entérine par voie de convention avec la ville de Moreuil la mise à disposition du restaurant scolaire municipal, telle qu'elle figure en annexe,

- Entérine par voie de convention avec le Conseil Départemental de la Somme la mise à disposition de certains espaces du Collège J. Moulin de Moreuil, telle qu'elle figure en annexe,
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et la Vice-Présidente Petite Enfance Jeunesse à signer les conventions et tous documents afférents à ces décisions.

Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le
ID : 080-200070969-20230612-2023_1206_01-DE



POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 12 juin 2023
à Ailly sur Noye

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 15/06/23

Affiché le ... 15/06/23

Le Président,

Alain DOVERGNE

